

**RAPPORT N° 01/ 5-35
au Conseil Municipal**

OBJET

**REMISE A NIVEAU DU GROUPE SCOLAIRE HENRI DUNANT
(MONTGAILLARD)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES DE TRAVAUX**

Par Délibération N° 00/3-16 en date du 29 Mai 2000, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux de remise à niveau du Groupe Scolaire Henri DUNANT afin d'améliorer les conditions de scolarisation et la sécurité dans cet établissement.

Pour la réalisation de cette opération, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'équipe Willy HOARAU (Architecte) OTH et ARCADE (Bureaux d'études).

En cours d'études le programme a été complété par l'adjonction de 2 surfaces couvertes pour servir de préaux et par divers travaux de mise en conformité de l'existant (alarme, réseaux ...).

L'évaluation prévisionnelle du coût des travaux établie par le maître d'œuvre au stade du Dossier de Consultation des Entreprises s'élève à 3 110 000 FRANCS H TVA (474 116,44 EUROS H TVA)

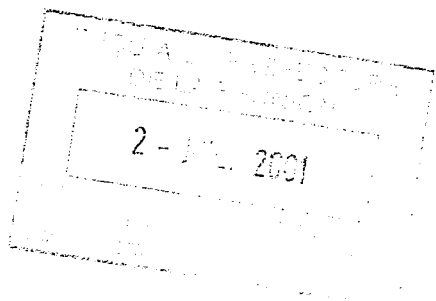
Les dépenses correspondantes aux travaux de cette opération seront imputées au Budget Communal Chap. 23 Art. 2313.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet de remise à niveau du groupe scolaire Henri DUNANT ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission Appels d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié, conformément à l'Article 104-I-2 du Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Victoria", written over a horizontal line.

**DELIBERATION N° 01/5-35
du Conseil Municipal
en séance du Mardi 26 Juin 2001**

OBJET

**REMISE A NIVEAU DU GROUPE SCOLAIRE HENRI DUNANT
(MONTGAILLARD)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-35 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7^{ème} HOARAU, 7^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de remise à niveau du groupe scolaire Henri DUNANT.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres et à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission Appels d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié, conformément à l'Article 104-I-2 du Code des Marchés Publics.

DELIBERATION N° 01/5-35

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 2 JUIL. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

